



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉLÉMENTS CHIFFRÉS D'ACTIVITÉ 2021

01



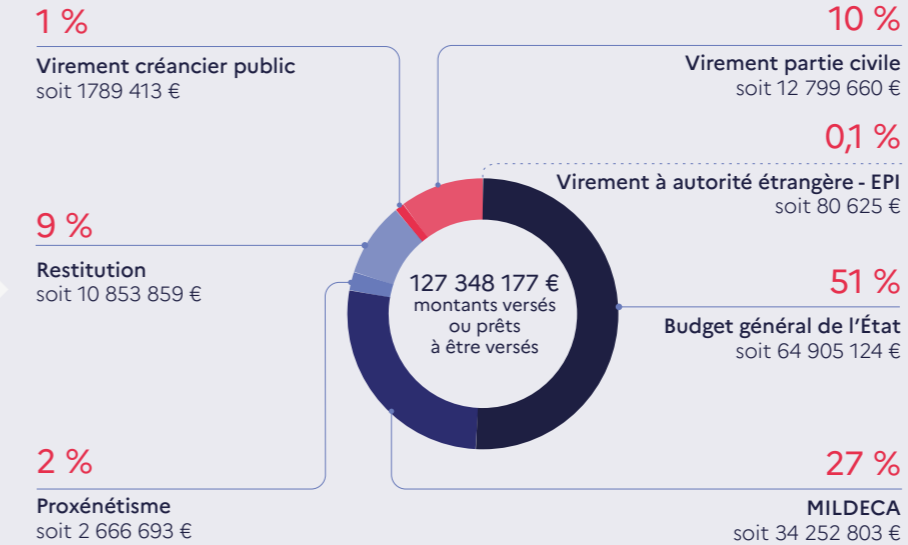
MISSION
« COLD CASE »
mars 2021 - mars 2022

Avancement du traitement du stock en €						
	Montants versés ou prêts à être versés (biens exécutés) hors biens immobiliers				Montants non exécutés	Montant des cold case au 1 ^{er} mars 2022 hors biens immobiliers et hors restitutions/indemnisations en €
	BGE	MILDECA	Proxénétisme	Total		
Montants versés	58 763 285,18	31 691 058,73	83 112,10	90 537 456,01		
Montants prêts à être versés	6 141 838,89	2 561 744,70	2 583 580,41	11 287 164,00		
Total	64 905 124,07	34 252 803,43	2 666 692,51	101 824 620,01	222 105 472,757	323 930 092,76

Pour information en €	
Restitution	10 853 859,32
Virement créancier public	1 789 413,14
Virement à autorité étrangère - EPI	80 625,00
Virement partie civile	12 799 659,64
Montant global des cold case au 1 ^{er} mars 2022 hors biens immobiliers	349 453 649,86

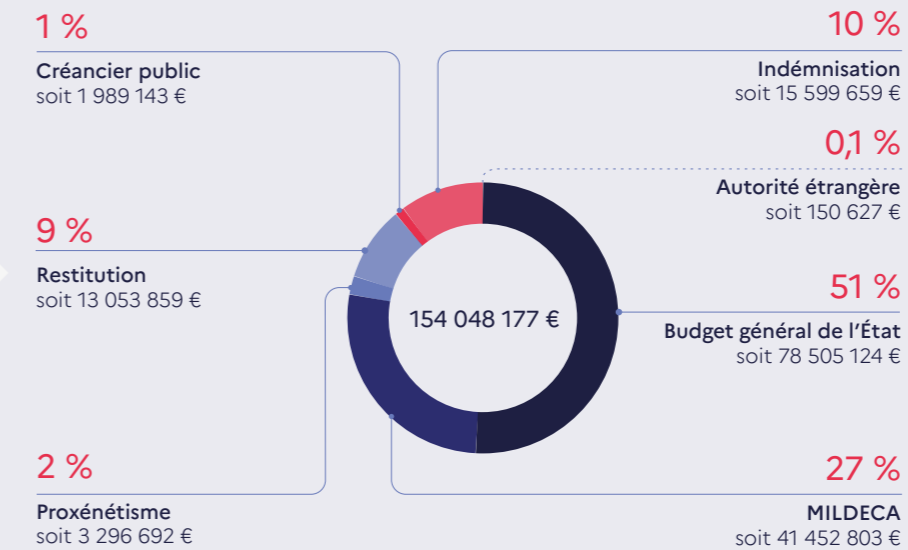
Détail par service des biens exécutés en € (montants versés et prêts à être versés)								
	Antenne de Lyon				Antenne de Marseille			
	BGE	MILDECA	Proxénétisme	Total	BGE	MILDECA	Proxénétisme	Total
Montants versés	4 869 220,52	3 041 975,88	0,00	7 911 196,40	6 988 525,97	4 409 673,22	0,00	11 398 199,19
Montants prêts à être versés	31 100,00	0,00	130 334,04	161 434,04	110 143,71	88 210,00	16 600,00	214 953,71
Total	4 900 320,52	3 041 975,88	130 334,04	8 072 630,44	7 098 669,68	4 497 883,22	16 600,00	11 613 152,90
	Département juridique et financier - Equipe mobile				Département juridique et financier - UCE			
	BGE	MILDECA	Proxénétisme	Total	BGE	MILDECA	Proxénétisme	Total
Montants versés	37 254 661,60	16 025 933,58	0,00	53 280 595,18	9 650 877,09	8 213 476,05	83 112,10	17 947 465,24
Montants prêts à être versés	5 443 400,49	2 266 643,16	1 938 619,70	9 648 663,35	557 194,69	206 891,54	498 026,67	1 262 112,90
Total	42 698 062,09	18 292 576,74	1 938 619,70	62 929 258,53	10 208 071,78	8 420 367,59	581 138,77	19 209 578,14

Affaires exécutées au 01.03.2022



La part des affaires d'infraction à la législation sur les stupéfiants est supérieure à la proportion habituelle de ces affaires dans les versements car elles impliquent souvent des détenus, imposant des délais de jugement contraints.

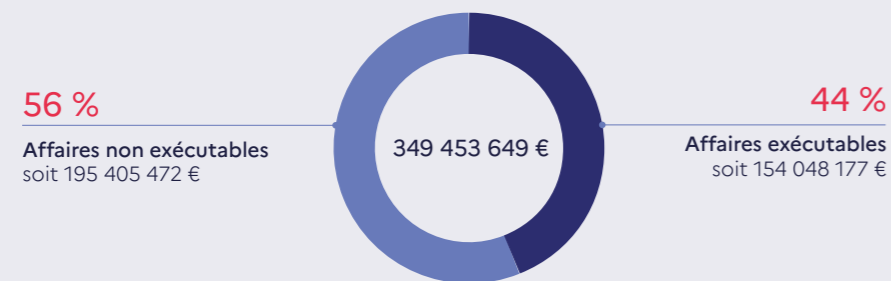
Bilan prévisionnel de l'opération cold case



L'ensemble du portefeuille "cold case" a été analysé par l'équipe mobile et les antennes. Il reste 26,7 millions d'€ à exécuter à bref délais (d'ici l'été 2022).

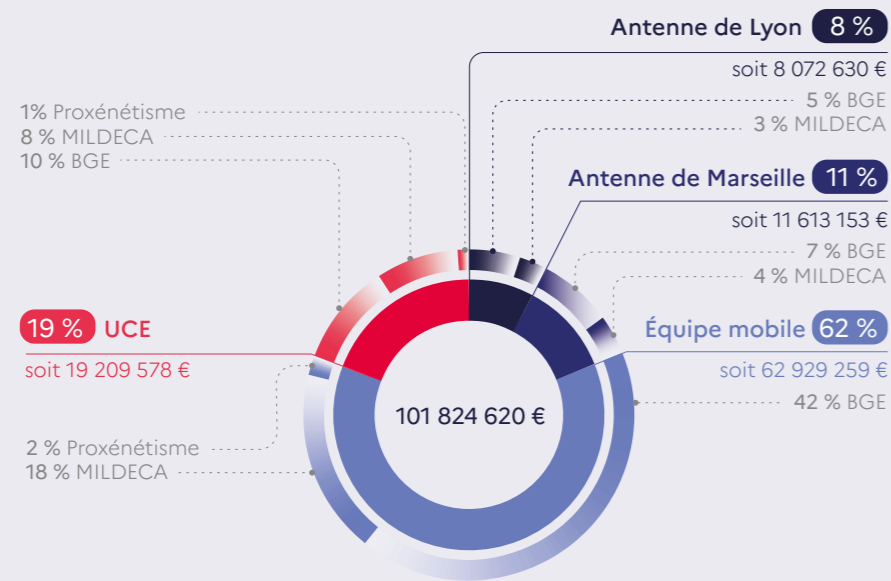
Cette somme a été rajoutée au 127,3 millions d'€ exécuté au 1^{er} mars 2022 et par convention les versements à venir ont été affectés dans les mêmes proportions.

Proportion exécutable/ non-exécutable



Les affaires non exécutoires sont majoritairement constituées d'affaires à fort enjeu financier et/ou d'affaires économiques et financières.

Détail par service

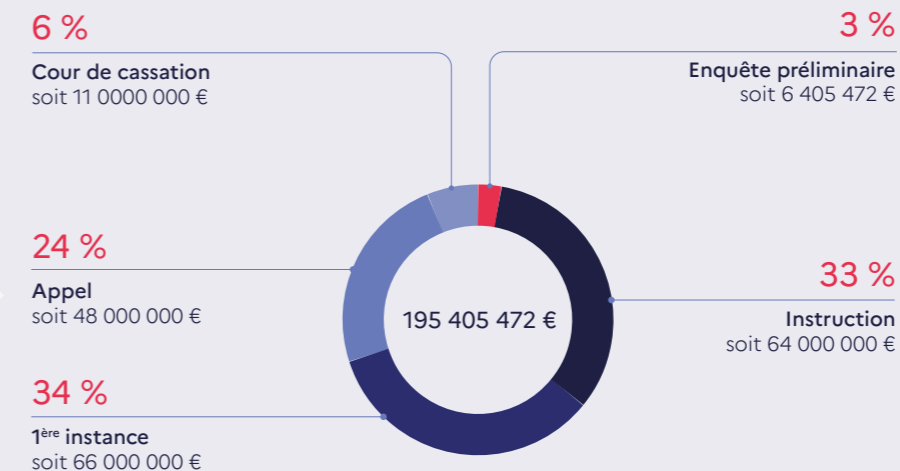


La part des antennes dans l'exécution des "cold case" est supérieure au niveau d'activité habituel de leur ressort de compétence. Elle est en revanche conforme à la taille de leur portefeuille "cold case" (19,1 %) car les affaires de la cour d'appel de Lyon, très majoritairement économique et financière, sont toujours en cours.

Le même constat peut être fait pour les affaires du TJ de Paris.

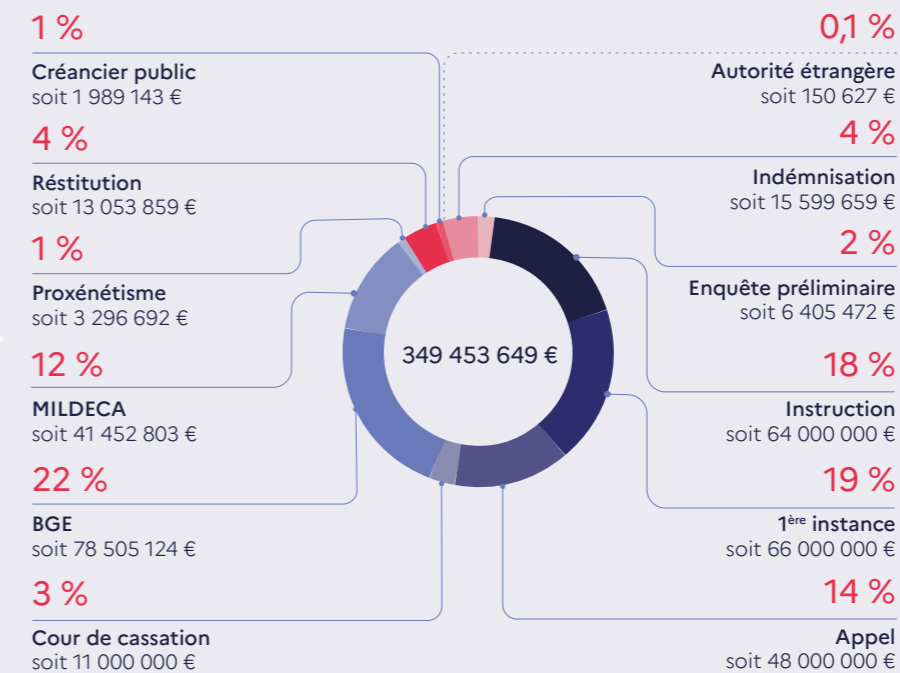
Le nombre d'agent recruté pour l'équipe mobile de renfort (4) et la durée de leur mission (1 an) étaient adaptés puisqu'elle a pu analyser l'intégralité du portefeuille confié et a rapporté plus de 15 millions d'€ par agent.

Stade procédural des affaires non exécutoires en l'état



Plus des 2/3 des affaires non exécutoires ne pourront pas être traitées à bref délai car encore à l'instruction ou en attente de jugement en première instance.

Bilan



Plus de 150 millions d'€ n'étaient pas exécutés alors qu'il y avait des décisions définitives par simple omission de leur transmission par les juridictions. L'agrasc a profité de cette opération pour fluidifier les circuits à l'avenir.

195 millions d'€ ne sont pas exécutoires majoritairement dans des affaires économiques et financières, ce qui pose la question des moyens alloués aux services enquêteurs spécialisés et à la justice financière.

02

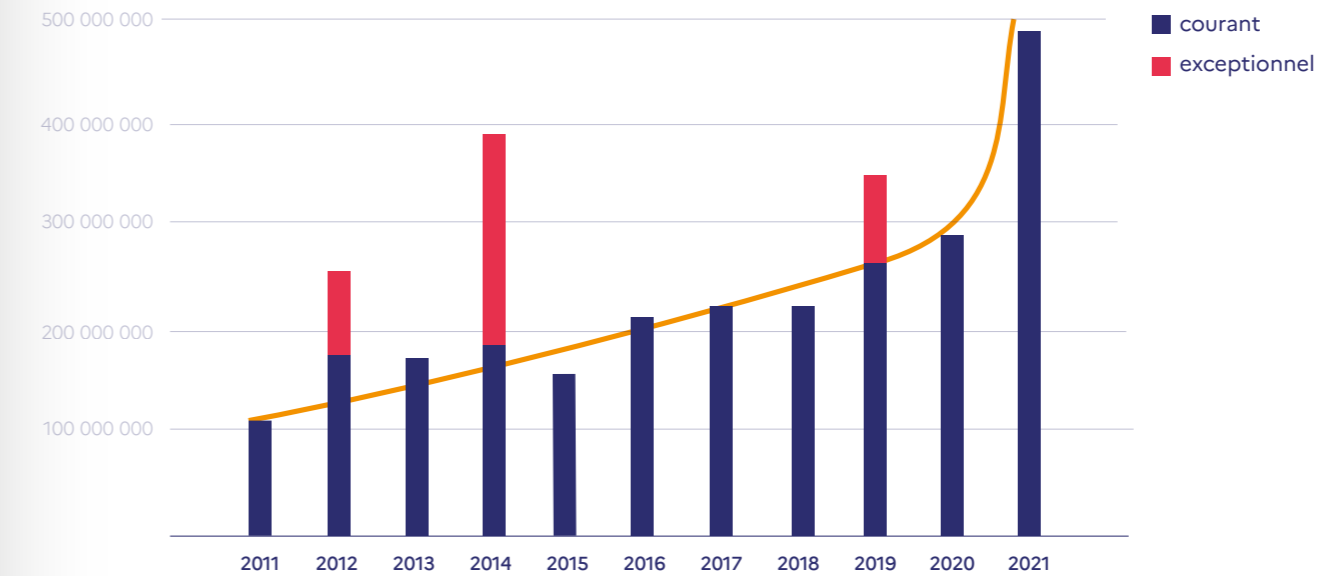


LES SAISIES

Les saisies

Les entrées du compte CDC sont un très bon indicateur (hors saisies immobilières qui par définition ne sont pas comptabilisées) de l'activité de saisies de juridictions, car elles sont constituées essentiellement par les encaissements en provenance des juridictions, la part dans les entrées constituées par les produits versés à l'AGRASC par la CDC et les domaines étant résiduel et représentant des montants très faibles par rapport aux entrées en provenance des juridictions.

Les entrées	
2011	109 226 320 €
2012	251 296 405 €
2013	168 615 296 €
2014	391 573 183 €
2015	161 913 493 €
2016	206 851 798 €
2017	221 786 616 €
2018	220 373 888 €
2019	341 783 026 €
2020	286 055 194 €
2021	484 474 461 €



Ratio saisies-restitutions hors opération exceptionnelle en millions d'€			
	Saisies	Restitutions	Ratio
2018	220	34	15,4 %
2019	253	34	13,4 %
2020	286	56	19,5 %
2021	484	83	17,1 %

L'année 2012 a connu une entrée exceptionnelle de 77 millions d'€ concernant le rapatriement d'une assurance vie.

L'année 2014 a connu deux entrées exceptionnelles : le rapatriement des comptes des TJ et une saisie à 87 millions d'€ qui ont été distinguées par cohérence statistique.

L'année 2019 a connu une entrée exceptionnelle avec le rapatriement dans un même dossier de 3 assurances vie pour 88 millions d'€.

Nous constatons une augmentation linéaire des saisies depuis la création de l'agrasc avec une accélération forte en 2021.

De même, l'année 2020 reste une très bonne année malgré la crise sanitaire et la grève des avocats qui ont impacté très fortement l'activité des juridictions pendant environ 6 mois.

Malgré une augmentation très importante, en volume, des restitutions en 2021 (83 millions d'€) le ratio saisies/restitutions reste stable à 17,1 % démontrant une appropriation satisfaisante du dispositif par les parquetiers et les juges d'instruction.

03

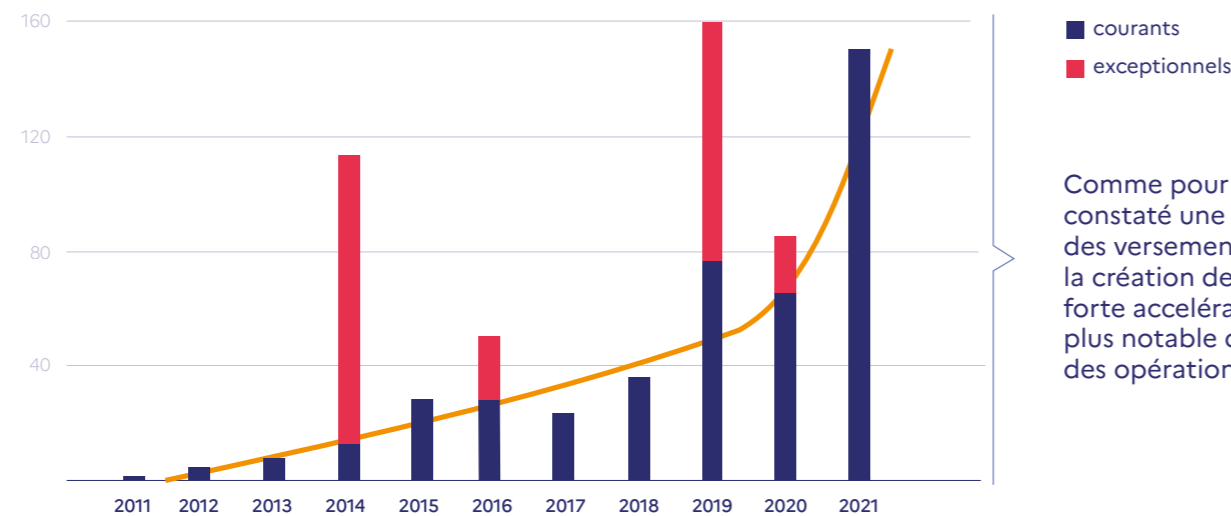


**MONTANTS EXÉCUTÉS
DEPUIS LA CRÉATION
DE L'AGRASC**

en millions d'euros
(versements BGE, MILDECA,
proxénétisme, indemnisation)

A.
Les montants exécutés depuis la création de l'agrasc

Montant des versements dont les opérations exceptionnelles



Comme pour les saisies il est constaté une augmentation linéaire des versements (confiscations) depuis la création de l'agrasc mais avec une forte accélération en 2021 d'autant plus notable qu'elle n'est pas liée à des opérations exceptionnelles.

	Total	Dont opérations exceptionnelles
2011	739 620	-
2012	5 674 574	-
2013	8 758 802	-
2014	113 939 528	99 723 532
2015	30 021 555	-
2016	51 102 062	22 261 118
2017	23 766 601	-
2018	35 926 309	-
2019	253 370 568	175 969 011
2020	85 572 285	20 461 838
2021	150 652 811	-
Total	608 871 904	230 715 499

Les opérations exceptionnelles concernent :
 - en 2014 et en 2016 le reversement du stock des tribunaux dont le statut n'a pas été identifié.
 - en 2019 le solde de 3 assurances vie confisqué dans un seul dossier et une indemnisation à 87 millions d'€.
 - en 2020, 90 % des affaires 2011-2015 inférieures à 10 000 € dont le statut n'a pas été identifié.

B.
Les ratios saisies et confiscations

	Saisies	Confiscations	Ratio
2018	220	36	16,3 %
2019	253	77	30,4 %
2020	286	66	23 %
2021	484	150	30,9 %

Le ration saisies/confiscations est en augmentation à 30,9 %. L'objectif à atteindre dans les années à venir serait un ratio de 50 %. En effet, il est sain que les juridictions saisissent le plus largement possible pour donner l'assiette et la latitude la plus grande aux juridictions, au stade de la confiscation.

La confiscation étant une peine, le juge devant apprécier sa nécessité, sa proportionnalité au regard de la gravité des faits et de la personnalité des auteurs d'infractions, il est logique qu'il ne confisque pas l'intégralité des biens qui ont été saisis.

Pour info, les opérations exceptionnelles qui ont été retirées :
 - en 2019 une saisie de 88 millions d'€ (rappatriement assurance vie) ;
 - en 2019 une confiscation de 88 millions d'€ (l'exécution de la même assurance vie) et une indemnisation de 87 millions d'€ ;
 - en 2020 un versement automatique de 20 millions d'€.

04



**L'ACTIVITÉ
PAR SERVICES**

A.
Le
département
immobilier

Les ventes immobilières



▲
**+ 44 %
d'augmentation**

Résiduelles les premières années de l'agrasc, les confiscations immobilières sont désormais prononcées en routine par les juridictions et sont appelées à connaître une importante croissance ces prochaines années.

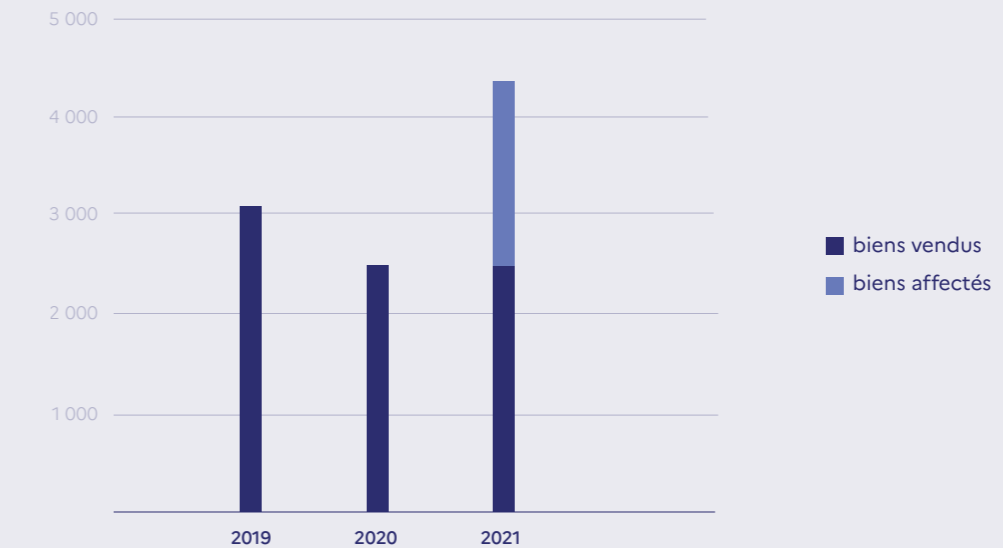
Le montant des ventes (en millions d'€)



▲
**+ 61 %
d'augmentation**

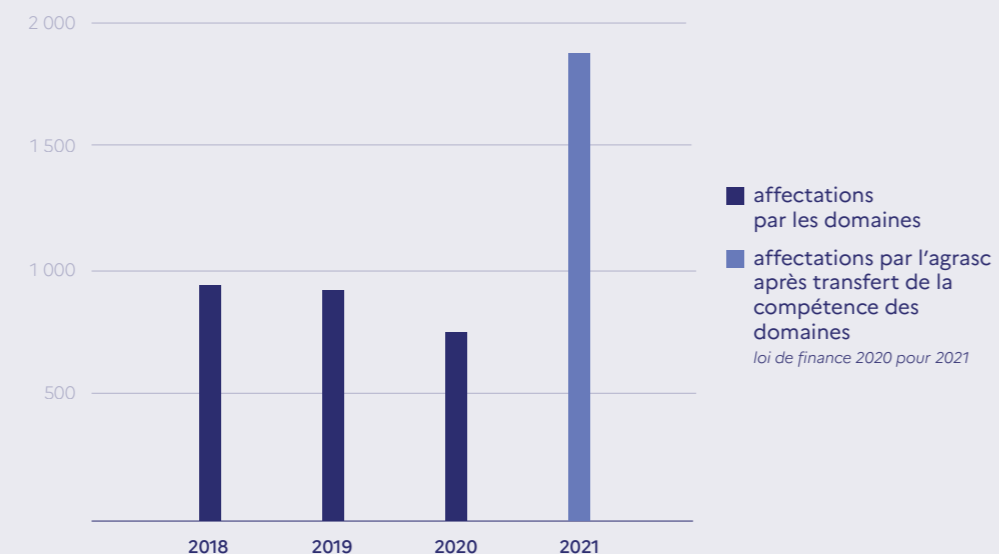
B.
Le
département
mobilier

Le nombre de biens traités



▲
**+ 73 %
d'augmentation**
des biens meubles
traités par l'agrasc
en 2021 par vente
ou affectation
aux services

Le nombre de biens affectés aux services enquêteurs et judiciaires



▲ + 150 %
d'augmentation
des biens affectés
en 2021

L'agrasc s'est organisée depuis qu'elle a récupéré cette compétence pour fortement la développer.

Ce dispositif étant très vertueux en ce qu'il permet d'équiper gratuitement les services de l'état ainsi qu'une diminution des frais de justice notamment de gardiennage automobile.

C. Le département juridique et financier

L'activité
de l'unité
de création
et exécution

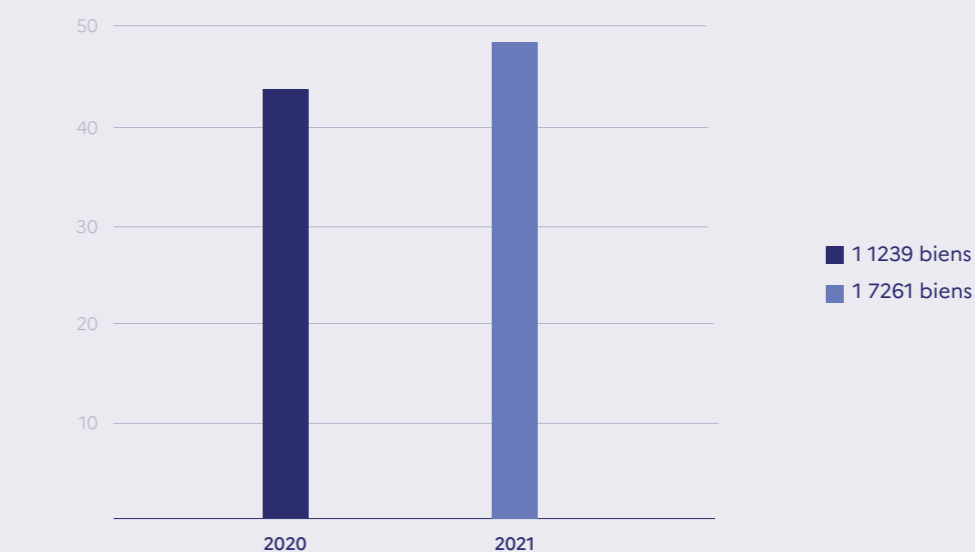
Le nombre d'affaires et de biens enregistrés



▲ + 10 %
d'augmentation
des affaires et biens
enregistrés

alors que progressivement, durant l'année, 8 cours d'appels étaient transférés aux antennes.

Le nombre d'exécutions (en millions d'€)



▲ + 12 %
d'augmentation
du montant des biens
exécutés

pour une augmentation du nombre de biens exécutés de 56 % alors que progressivement, durant l'année, 8 cours d'appels étaient transférés aux antennes.

L'activité de l'unité de restitution et indemnisation

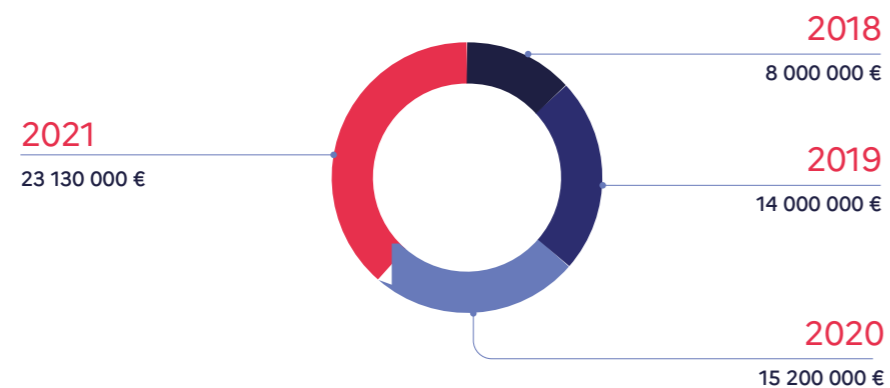
Les restitutions

Évolution du nombre d'affaires			
	2019	2020	2021
Nombre d'affaires enregistrées	1 724	1 755 (2 095-340)	2 151
Nombre d'affaires traitées	1 258	1 721	2 156

▲ + 22 % d'augmentation des affaires enregistrées

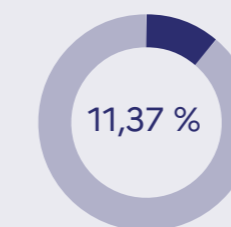
▲ + 25 % d'augmentation des affaires traitées

Les indemnisations



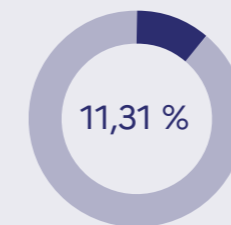
▲ + 52 % d'augmentation du montant des indemnisations

Une part prépondérante dans les saisies et confiscations en 2021



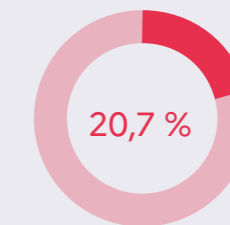
de la population française réside dans le ressort des cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Lyon

source INSEE

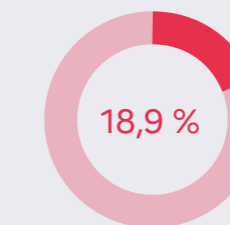


des jugements (France entière) sont rendus par les juridictions des cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Lyon

source DACG



des saisies (France entière) ont été ordonnées par les juridictions des cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Lyon



des confiscations (versements) ont été réalisées par les juridictions des cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Lyon

E. Les antennes régionales de Lyon et Marseille

Les antennes de Lyon et Marseille ont ouvert leurs portes en mars 2021 et ont, dans un premier temps, concentré leurs actions sur les cours d'appel d'Aix-en-Provence et Lyon et ne se sont déployées sur l'ensemble des interrégions JIRS qu'à partir de la fin de l'année 2021.

Les antennes de Lyon et Marseille

Versements BGE/fonds de concours 2021

VERSEMENTS BGE/FONDS DE CONCOURS EN €			
Versement	Lyon	Marseille	Antennes x 2
BGE	7 748 035	13 450 287	21 198 322
MILDECA	5 375 113	9 083 388	14 458 501
Proxénétisme	308 955	218 606	527 561
Total	13 432 103	22 752 281	36 184 384

20,4 millions d'€
c'est le total cumulé des versements
au titre des confiscations
pour les années 2018, 2019 et 2020
avant la création des antennes

36,1 millions d'€
c'est le total cumulé des versements
au titre des confiscations
pour la seule année en 2021

Soit en une année, des versements
sensiblement supérieurs aux versements
cumulés des 3 dernières années.

